

# DECLARATION DES PERFORMANCES

N° WPBBE0045

Code d'identification unique du produit type: **VENTIGLASS PB 3 TF**

Usage(s) prévu(s): **Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture.**

Fabricant: **Soprema NV  
Bouwvelven 5 - 2280 Grobbendonk  
Belgique**

Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **système 2+**

Norme harmonisée: **EN 13707:2004 + A2:2009**

Organisme(s) notifié(s): **0749**

Performance(s) déclarée(s):

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme d'essai	Norme harmonisée
Résistance à un feu extérieur (note 1)	F <sub>ROOF</sub> (t1, t2, t3, t4)	EN 13501-5	EN 13707:2004 + A2:2009
Réaction au feu	NPD	EN 13501-1	
Etanchéité à l'eau	pass	EN 1928-A	
Résistance à la traction: longitudinal (N/50 mm) transversal (N/50 mm)	150 ± 20 %	EN 12311-1	
	150 ± 20 %		
Allongement à la force maximale: longitudinal (%) transversal (%)	NPD	EN 12311-1	
	NPD		
Résistance à la pénétration des racines	NPD	EN 13948	
Résistance au poinçonnement statique (kg)	NPD	EN 12730-A	
Résistance au choc (mm)	NPD NPD	EN 12691-A EN 12691-B	
Résistance à la déchirure (au clou) (N)	NPD	EN 12310-1	
Résistance des joints: pelage (N/50 mm) cisaillement (N/50 mm)	NPD	EN 12316-1	
	NPD	EN 12317-1	
Comportement au vieillissement artificiel durabilité UV, chaleur et l'eau résistance au fluage à température élevée (°C) souplesse à basse température (°C)	NPD	EN 1287	
	NPD	EN 1110	
	NPD	EN 1109	
Souplesse à basse température (°C)	≤ -3	EN 1109	
Substances dangereuses (note 2)	note 3	-	

NPD = performance non déterminée

- 1) Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.
- 2) Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.
- 3) En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (EU) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par: **Marnix Derks, Directeur technique  
A Grobbendonk, le 25/04/2018**

